

## Commission Recherche Plénière 20 mars 2018

### **Présents :**

M. Lesigne, Vice-Président

K.S. Agbokanzo, T. Artuso, J.-C. Billaut, P. Boissé, M. Braibant, E. Bricout, S. Chevalier, C. Dreveau, E. Fouquereau, M.-L. Gely, M. Guérin, E. Huguet, V. Maillard, S. Osu, V. Pennequin, S. A. Achache, L. Seabra, G. Semedo, G. Souesme, C. Staub, P. Vourc'h, M. Zapata

**Invités :** I. Guillouet

### **Excusés :**

M. Blin, M. Chenetier, M. Desmedt, Ph. Foucher, C. Georgelin, G. Glevarec, U. Krampfl, I. Laffez, F. Lecaille, C. Lecouvey, S. Leturcq, A. Maruani, P. Melé, E. Moyse, M. Porcheron, D. Roman, A. Thalineau, S. Vetel

---

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) – volet recherche – Nicolas Dubouloz (Directeur de la Direction Enseignement Supérieur, Recherche et Transferts de Technologie de la région Centre-Val de Loire) – Annexe 1 – pour information
2. Présentation du Comité d'Ethique de la Recherche des universités de Tours et Poitiers – CER – TP – Robert Courtois annexe 2 – pour information
3. Retour sur les présélections de l'APR IR 2018 – annexe 3 – pour information
4. Validation par le Ministère des Equipes d'Accueil et des Fédérations – annexe 4 – pour information
5. Désignation de 5 membres de la CR pour la commission ad hoc BQI – pour décision
6. Appel à projets Post-doc – annexe 5 – pour décision
7. Conventions internationales – pour décision :
  - a) Création - Convention formation - recherche Université de Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, UR 13 ES 11. Régionalisation et développement régional et urbain, Tunisie – U.F.R. Droit, Economie et Sciences sociales – Département de Géographie, UMR 7324 Cités, TERritoires, Environnement et Sociétés – annexe 6
  - b) Création - Convention formation - recherche Osaka City University Graduate School of Literature and Human Sciences, Department of Psychology, Japon – U.F.R. Arts et Sciences Humaines, Département de Psychologie, Laboratoire Psychologie des Ages de la Vie (PAV) – annexe 7
  - c) Création - Convention formation - recherche Universita Vita-Salute San Raffaele, Italie – Université de Tours, Ecole Doctorale SHS – annexe 8

- d) Renouvellement - Convention formation – recherche, Université Saint-Joseph, Faculté de Médecine, Institut Supérieur d’Orthophonie, Liban - U.F.R. Médecine, Ecole d’Orthophonie – annexe 9

## **1. Présentation du SRESRI (Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation) – volet recherche – Nicolas Dubouloz (Directeur de la Direction Enseignement Supérieur, Recherche et Transferts de Technologie de la Région Centre-Val de la Loire) – annexe 1 – pour information**

Nicolas Dubouloz présente le volet recherche du SRESRI (Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation) qui vient d’être adopté par le Conseil Régional le 22 février 2018.

Il réaffirme en introduction que la compétence de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) demeure la compétence de l’Etat. Toutefois, la politique de la Région en matière d’ESR doit s’articuler en cohérence avec de nombreuses politiques régionales.

Il ne s’agit pas pour les universités du territoire de prendre en compte les prescriptions régionales comme des injonctions, mais de trouver et mettre en œuvre une certaine complémentarité entre les différents acteurs, notamment en rendant les actions de chacun plus visibles.

Le SRESRI comporte une partie diagnostic qui met notamment en avant le fort potentiel scientifique associé aux universités, à l’INSA Centre-Val de Loire et aux organismes de recherche présents en Région. Il définit 6 objectifs stratégiques dont l’ESR comme « moteurs du développement économique et social aujourd’hui et demain » et 1 objectif transversal « la création de convergences entre les établissements, le renforcement de l’animation et de la coordination au sein de l’écosystème régional au service de l’efficacité, de l’attractivité et du développement de l’enseignement supérieur et de la recherche en région Centre-Val de Loire ».

Pour le soutien à la recherche, la Région affiche une politique entre maintien de ses actions et nouveautés. En particulier :

- Il est à noter la poursuite du soutien des études doctorales par le biais de financement de bourses de thèse. Malgré un fléchissement, un budget annuel de 4 millions est octroyé en 2018. La Région a analysé qu’un niveau équivalent de thèses financés pouvait être maintenu si le dispositif de bourses CIFRE était davantage actionné. Il est rappelé que des thèses peuvent également être financées par le biais des APR – IR.
- Le budget de l’appel à projets d’Initiative Académique (APR IA) sera revu à la hausse et ce dispositif se voit renforcé par deux nouvelles actions que sont l’accompagnement de nouveaux chercheurs et l’appel à projets TRAMPOLINE pour l’accès aux financements nationaux et européens. Il s’agit d’un élément central de la politique régionale. Il concerne des projets très bien évalués au niveau national (type ANR) ou européen (type H2020) mais qui ont été recalés faute de ressources suffisantes. L’action TRAMPOLINE permettra d’attribuer des enveloppes budgétaires dans le but de maintenir la dynamique, renforcer le dossier et le représenter. Le cahier des charges est à construire et la première sélection se fera en 2018 pour un démarrage des actions sélectionnées en 2019.

Après cette présentation et avant de laisser la parole aux membres de la commission recherche Emmanuel Lesigne précise que l'objectif n'est pas tant de créer des convergences entre les établissements de la Région mais davantage de les amplifier. Car celles-ci existent déjà dans le domaine de la recherche et de la valorisation où tous les programmes sont issus de réflexions partagées. Cette dynamique existe peut-être moins au niveau des Masters.

Patrick Vourc'h s'interroge sur les possibilités de renforcer les liens entre les entreprises et le monde académique. Nicolas Dubouloz balaye les différents dispositifs existants où le cahier des charges prévoit de bâtir un dossier avec une entreprise ou de soutenir un projet en lien avec une entreprise comme l'appel à projets d'intérêt régional, les programmes ARD 2020, le CERTEM. Le soutien aux pôles de compétitivité permet de renforcer les échanges entre les entreprises et le monde académique.

L'organisation de réunions de réflexions sur un sujet précis intéressant les entreprises et les laboratoires ciblés pourraient conduire à un rapprochement et/ou une meilleure connaissance.

Plusieurs membres de la commission soulignent la méconnaissance du dispositif CIFRE par un grand nombre d'acteurs. Malgré les actions de promotion, le nombre de thèses financées par une bourse CIFRE en Région Centre-Val de Loire est toujours en dessous de la moyenne nationale. Les délais d'instruction sont parfois allongés par manque d'experts, ce qui ne favorise pas le recours à ce dispositif.

La Région a estimé que le nombre de thèses financées pouvait être maintenu en ayant recours davantage au dispositif CIFRE et à l'APR IR.

## **2. Présentation du Comité d'Ethique de la Recherche des universités de Tours et Poitiers – CER – TP – Robert Courtois – *Annexe 2* - pour information**

Robert Courtois, secrétaire du Comité d'Ethique de la Recherche des universités de Tours et Poitiers (CER-TP), commence par retracer les éléments qui ont conduit à la création de cette structure. En 2013, suite à la promulgation de la loi Jardé relative aux recherches impliquant la personne humaine, un groupe de réflexion est mis en place à l'initiative de la SFR Neuroimagerie Fonctionnelle Tours-Poitiers. Elle conduit à la création du CERNI dont l'objectif était de « répondre aux besoins des membres de la SFR qui mènent des recherches non-interventionnelles sur des sujets humains (risque 3 – pas de mise en danger du patient ou du sujet) et qui ont besoin de l'avis d'un comité d'éthique pour la publication de leurs résultats ou en réponse à certains appels à projets ».

Suite à la publication des décrets d'application de la loi Jardé, il a été proposé de faire évoluer le CERNI en CER-TP. Le CER-TP est composé de 23 membres volontaires permanents, d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, tous issus des équipes d'accueil de la SFR.

Les dossiers sont d'abord examinés par deux rapporteurs, avant d'être traités par le comité qui donne un avis.

Sur la période 2015-2017, 47 dossiers ont été soumis à l'avis du comité, ce qui est assez peu. Ils relevaient principalement des neurosciences et de la psychologie.

Cette structure a besoin d'une reconnaissance plus forte pour relancer une dynamique et tendre vers une légitimité nécessaire pour bien fonctionner.

Au niveau local, la demande des membres du CER-TP est une reconnaissance du comité, par les conseils des universités de Tours et Poitiers, en tant que structure officielle, indépendante et autonome. La présentation de la structure devant la commission recherche s'inscrit dans cette démarche.

Au niveau national, des échanges sont en cours entre les CER et le comité d'éthique du CNRS pour harmoniser les pratiques et pour créer une fédération des CER.

### **3. Retour sur les présélections de l'APR IR 2018 – annexe 3 - pour information**

Emmanuel Lesigne fait un retour sur la première phase de l'appel à projets dit « d'Intérêt Régional » (APR – IR) dont la gestion entière est opérée par la Région qui investit environ 7 à 8 millions d'euros par an. Les enveloppes attribuées sont de l'ordre de 200 000 € par projet.

On dispose d'une liste exhaustive des projets déposés et qui impliquent une unité de l'université de Tours. Ainsi, cette année, sur les 38 projets déposés, 20 ont été présélectionnés pour la seconde phase (52% taux de réussite). Les projets présélectionnés sont envoyés à des experts extérieurs choisis par la Région. Avec l'expérience, on observe que la sélection se fait principalement sur la phase 1.

### **4. Validation par le Ministère des Equipes d'Accueil et des Fédérations – annexe 4 - pour information**

L'établissement a reçu récemment l'avis du ministère (DGSIP) sur la liste des équipes à labelliser dans le cadre du contrat quinquennal 2018-2022. Il s'agit du résultat d'un travail engagé il y a plus de 2 ans. Toutes les entités de recherche ont reçu un avis favorable. Emmanuel Lesigne balaye le tableau et évoque les principaux changements par rapport au précédent contrat :

- La fusion du LMPT et du MAPMO d'Orléans pour devenir l'Institut Denis Poisson (IDP)
- La fusion des 3 unités en droit à savoir le LERAP, le CRDP et le GERCIE pour constituer une unique unité et devenir l'Institut de Recherches Juridiques Interdisciplinaires (IRJI)
- La fusion du laboratoire LMR et d'une partie de PRISME pour devenir le Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé (LaMé)
- La création d'une nouvelle équipe d'accueil en chimie thérapeutique SIMBA (Synthèse et Isolement de Molécules Bioactives)
- La labellisation de 2 équipes émergentes qui sont des innovations locales : PRIM (Pratiques et ressources de l'information et des Médiations) et EES (Education Ethique et Santé).
- La création de la fédération d'informatique fondamentale et appliquée de Tours (ICVL)
- L'unité GICC qui perd la labellisation CNRS et passe du statut d'UMR à EA.

Pour 4 équipes d'accueil, la DGSIP donne un avis favorable pour une durée de 3 ans avec remise d'un bilan à cette échéance.

- Pour le GÉHCO, le ministère estime que « l'activité scientifique est de qualité mais la structuration interne doit se renforcer en vue de l'intégration dans une UMR comme recommandé par le HCERES. »
- Pour SIMBA, le ministère estime que « l'activité scientifique est de bon niveau mais le projet, regroupant des chercheurs de problématiques différentes, qui plus est localisés sur 2 sites distincts, nécessite de clarifier une ligne directrice susceptible d'accroître la visibilité de l'équipe. »
- Pour EES, le ministère précise qu'il « conviendrait de mieux structurer les thèmes de recherche autour d'un axe central mieux identifié ».
- Pour PAVeA, le ministère identifie une fragilité potentielle avec « les nombreux départs en retraite dont ceux des responsables des axes et la nécessité d'un

recentrage thématique et d'un travail sur la visibilité scientifique et internationale. »

Un examen à 3 ans permettra de juger de la pertinence des évolutions attendues.

Emmanuel Lesigne interroge les membres de la Commission Recherche pour connaître leur avis sur la réponse à donner au ministère. Il précise qu'à son sens l'attente du ministère à 3 ans est la remise d'un rapport d'une vingtaine de page sans formalisme particulier.

Le travail demandé par le ministère n'est pas inintéressant et les équipes concernées doivent se rassurer car elles ont été globalement bien évaluées. La commission recherche souligne l'importance d'accompagner les porteurs de projet et de leur expliquer les attendus.

Emmanuel Lesigne propose de prendre acte des avis et consignes du ministère sans discussions supplémentaires.

- ➡ La commission recherche donne **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

## **5. Désignation de 5 membres de la CR pour la commission ad hoc BQI – pour décision**

L'enveloppe du BQI (Bonus Qualité International) représente 10% du budget affecté aux équipes de recherche soit pour 2018 la somme de 158 000 €.

Emmanuel Lesigne réexplique la procédure pour répartir cette enveloppe. Un groupe de travail se réunit en amont pour étudier les données remontées par les unités à partir des saisies dans la base LaBRI (La Base Recherche Internationale). Chaque dossier est étudié par un binôme tiré au sort, et chaque rapporteur doit examiner et noter plusieurs unités de recherche à partir d'une grille regroupant plusieurs items.

La commission ad hoc est constituée :

- de Marc Desmet, vice-président aux relations internationales,
- d'Emmanuel Lesigne, vice-président Recherche,
- de cinq membres de la commission recherche.

Après cette présentation, Sylvester Osu, Elisabeth Huguet, Monica Zapata, Patrick Vourc'h, et Gervasio Semedo se proposent de faire partie de cette commission.

- ➡ La commission recherche émet **un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

## **6. Appel à projets Post-doc – annexe 5 – pour décision**

Il est tout d'abord rappelé que la commission recherche a voté le financement de deux post-docs étrangers (pour une durée d'un an chacun) sur son budget 2018 soit une enveloppe annuelle de 96 000 € (48 000 € X 2).

L'attribution des supports se déroule en deux temps. Tout d'abord, il s'agit d'examiner des sujets en commission plénière. Ensuite, la commission recherche restreinte sélectionne des candidatures sur les sujets retenus.

La procédure précise qu' « est considéré comme post-doc étranger tout docteur ayant soutenu sa thèse à l'étranger depuis moins de 7 ans ». Les critères de sélection sont les suivants :

- La qualité scientifique
- La qualité de l'encadrement
- La faisabilité du projet sur 12 mois
- La précision du cadre de travail
- La prise en compte des post-docs obtenus par l'unité les années précédentes

Cette année, 16 dossiers ont été déposés sur des thématiques variées. Chaque dossier a été étudié en amont par 2 rapporteurs qui, afin de pouvoir établir des éléments de comparaisons, ont eu en charge 4 ou 5 dossiers.

Après avoir écouté les rapporteurs, la commission propose de retenir 4 sujets en liste principale, sans autre forme de classement.

- Sujet 1 : « Préviation multi-échelles du comportement en fluage du béton microfissuré et de l'effet de liants polymères » porté par Stéphane Méo de l'EA LaMé
- Sujet 2 : « KETAMAB » porté par Vincent Camus de l'UMR INSERM iBrain
- Sujet 3 : « Editions numériques alignées : le cas des traductions de l'italien au français à la Renaissance (ENAT) » porté par Chiara Lastraioli du CESR et de la MSH VdL
- Sujet 4 : « Anomalies des particules chirales en physique théorique et dans la physique de la matière condensée » porté par Maxim Chernodub et Peter Horvathy de l'UMR CNRS IDP

- ➡ La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

## 7. Conventions internationales – pour décision :

Emmanuel Lesigne propose à la commission recherche de donner un avis sur quatre conventions internationales qui apportent un cadre général de collaboration possible entre l'université de Tours et une université à l'étranger. Des actions financées, partagées et réciproques pourront ensuite être construites sur la base de cet accord. De plus en plus de partenaires internationaux demandent des conventions cadres pour ce type d'action notamment pour des bourses de cotutelle internationale.

1. Création - Convention formation - recherche Université de Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, UR 13 ES 11. Régionalisation et développement régional et urbain, Tunisie – U.F.R. Droit, Economie et Sciences sociales - Département de Géographie, UMR 7324 Cités, TERRitoires, Environnement et Sociétés – annexe 6
2. Création - Convention formation - recherche Osaka City University Graduate School of Literature and Human Sciences, Department of Psychology, Japon – U.F.R. Arts et Sciences Humaines, Département de Psychologie, Laboratoire Psychologie des Ages de la Vie et Adaptation (PAVeA) – annexe 7
3. Création - Convention formation - recherche Università Vita-Salute San Raffaele, Italie – Université de Tours, Ecole Doctorale SHS – annexe 8
4. Renouvellement - Convention formation – recherche, Université Saint-Joseph, Faculté de Médecine, Institut Supérieur d'Orthophonie, Liban – U.F.R. Médecine, Ecole d'Orthophonie – annexe 9

- La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur ces quatre conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuel Lesigne lève la séance à 18h.